



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2015

SOMMAIRE

| | | |
|--------------------------|-------|--------------|
| Présentation | | P. 2 |
| Accueil de Jour | | P. 3 |
| Aide aux victimes | | P. 8 |
| Permanences | | P. 10 |
| Hébergement | | P. 12 |
| Prévention | | P. 14 |
| Annexe 1 | | P. 15 |
| Annexe 2 | | P. 16 |
| Annexe 3 | | P. 17 |

RAPPORT D'ACTIVITE

Année 2015

Fiche d'identité de l'association

Date de création : 15/11/1977 sous le nom « SOS Femmes battues »

- Changement de nom : 1999 « SOS Femmes Violences »
- Adresse : 560, chemin de la cassine à Chambéry
- Coordonnées : Tél. 04.79.85.53.68 Mail. sos.fv@free.fr
Site : www : sos-femmes-73.org

L'association a pour objet :

Le soutien des femmes victimes de toutes formes de violences et de leurs enfants, à savoir leur apporter une aide morale et matérielle, les accompagner dans leurs démarches auprès des structures compétentes et assurer au besoin leur suivi.

La prévention des violences au moyen :

- de la diffusion de toutes formes d'information
- d'interventions auprès de tout public intéressé.

SOS Femmes Violences c'est :

- une équipe de professionnelles salariées : 2 intervenantes sociales, 1 animatrice, 1 assistante administrative, 1 directrice.
- un bureau et un conseil d'administration
- des adhérents bénévoles
- des financeurs : Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, Collectivités Locales
- des partenaires institutionnels et associatifs : Mission du Droit des Femmes CIDFF, LA SASSON, ARSAVI, ADDCAES

Ses principales activités sont :

- L'accueil de jour
- L'aide aux victimes
- Les permanences dans le département
- L'hébergement
- La prévention et la sensibilisation

L'accueil de jour

Temps d'ouverture

Du 1er janvier au 31 décembre 2015, l'accueil a été ouvert du lundi au vendredi de 10h-16h soient 241 jours.

Profil des personnels intervenus auprès des femmes.

L'Accueil de Jour a fonctionné avec 2 salariées à temps partiel ayant un profil d'éducatrice spécialisée et d'assistante sociale jusqu'en septembre puis d'assistante sociale et de juriste. 6 bénévoles ont également été présents sur des temps d'accueil.

Une assistante administrative a également été présente à temps partiel et un poste de directrice a été créé le 1 septembre 2015.

L'équivalent temps plein moyen sur l'année est de 2,18 ETP dont 0,57 ETP sur le poste administratif et 0,23 ETP sur le poste de direction.

Tableau des effectifs salariés.

| Salariées permanentes | Quotité de travail en % | Qualification (diplômes) |
|------------------------------|--------------------------------|--|
| Nathalie | 69% | DESJEPS Mention direction de structure |
| Caroline | 69% | DE Educatrice spécialisée |
| Séverine | 57% | BTS Assistante de gestion |
| Marion | 69% | DE Assistante Sociale |
| Estelle | 69% | Master 2 Droit |

Nombre de femmes écoutées dont nombre d'entretiens individuels, nombre de séances collectives, nombre d'ateliers

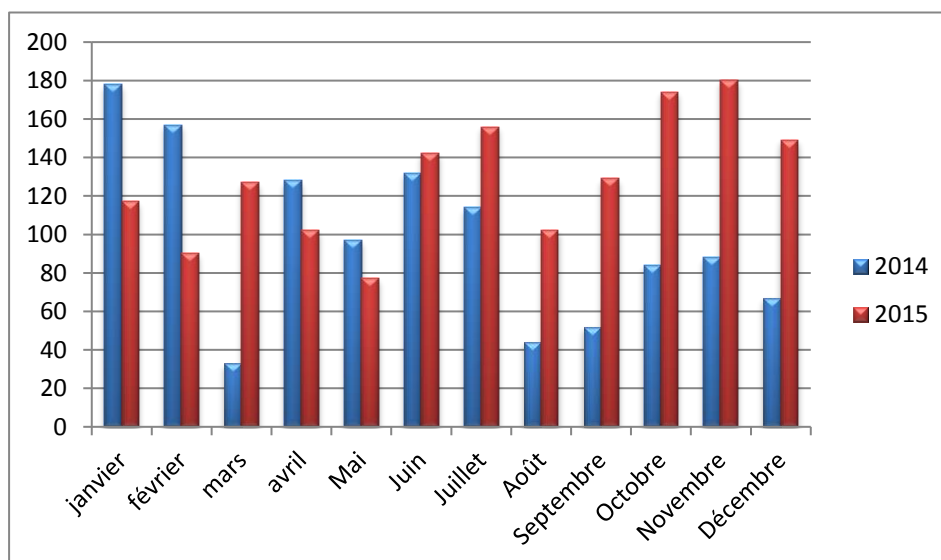
L'accueil de jour a comptabilisé 512 entretiens dont 274 sans rendez-vous et 238 sur rendez-vous. Ces entretiens concernaient 59 femmes suivies et 78 nouvelles situations.

Par ailleurs, 730 appels de femmes et 303 appels de partenaires ont été traités.

Récapitulatif de l'activité par mois

| | Nb d'appels | Nb d'entretiens | Nb d'appels réseaux | TOTAL | CUMUL |
|---------------------|-------------|-----------------|---------------------|-------------|-------|
| janvier | 56 | 55 | 6 | 117 | 117 |
| février | 54 | 33 | 3 | 90 | 207 |
| mars | 76 | 35 | 16 | 127 | 334 |
| avril | 48 | 40 | 14 | 102 | 436 |
| Mai | 43 | 26 | 8 | 77 | 513 |
| Juin | 57 | 48 | 37 | 142 | 655 |
| Juillet | 60 | 56 | 40 | 156 | 811 |
| Août | 46 | 30 | 26 | 102 | 913 |
| Septembre | 50 | 47 | 32 | 129 | 1042 |
| Octobre | 74 | 43 | 57 | 174 | 1216 |
| Novembre | 94 | 51 | 35 | 180 | 1396 |
| Décembre | 72 | 48 | 29 | 149 | 1545 |
| TOTAL ANNUEL | 730 | 512 | 303 | 1545 | |

Comparatif 2014/2015



Des ateliers sont proposés aux femmes ayant un accompagnement par SOS Femmes Violences. Ils sont animés par des professionnels et des bénévoles et sont indispensables dans le parcours des femmes.

Ateliers collectifs

- **Groupe d'expression créative** : 15 ateliers pour 48 présences
Cet atelier a lieu tous les 15 jours, le vendredi matin de 9h30 à 11h30, en dehors des périodes scolaires et est animé par une art-thérapeute. Un groupe de 3 à 4 femmes se retrouve régulièrement pour vivre l'expérience de la création et partager dans un lieu et un temps prévu pour cela, un moment centré sur l'acte de créer. Chacune peut ainsi puiser dans ses propres ressources pour inventer, imaginer, produire des formes... à partir d'une palette de proposition : écriture, dessin, peinture, installation éphémère...
- **Atelier cuisine** : 9 ateliers pour 26 présences. Cet atelier se déroule une fois par mois et permet l'échange de recettes, la préparation commune d'un repas puis son partage. Il est animé par une professionnelle.
- **Atelier Jardinage** : 1 pour 2 présences. Le garnissage des jardinières du balcon de l'accueil de jour a permis d'avoir tout l'été quelques légumes et condiments à partager.
- **Groupe de parole** : 6 séances pour 26 présences. Il a pour objectif d'ouvrir à toutes les femmes victimes de violences, un espace de parole, un moment pour se recentrer sur soi, son vécu et partager son expérience dans un cadre structuré et sécurisant. Le groupe permet également de rompre l'isolement. Il est animé par une thérapeute familiale. 2 groupes sont proposés chaque mois pour 6 femmes environ.

Ateliers individuels :

- **Ateliers massage** : 3 ateliers pour 9 présences
Cet atelier a démarré en septembre 2015 à raison d'une séance par mois. Il permet aux femmes de prendre conscience de leur corps ce qui est une étape importante dans leur processus de reconstruction. Il est animé par une professionnelle diplômée.
- **Ateliers esthétique** : 18 ateliers pour 40 présences. Prendre soin de son image participe pour les femmes à la reconquête de leur dignité. Cet atelier est animé par une bénévole diplômée.

Nombre de diagnostics réalisés

Les 78 nouvelles femmes accueillies ont fait l'objet lors des premiers entretiens d'une évaluation de la situation, ce qui a conduit à des orientations diverses et le cas échéant à des suivis spécifiques. Ces diagnostics peuvent, être réalisés en lien avec nos partenaires.

Motifs de leurs venues

Ecoute/soutien : SOS constitue un lieu où les femmes peuvent être écoutées autant de fois que nécessaire ce qui les aide à reprendre confiance et réfléchir à leur souhait pour l'avenir.

Aide accompagnement démarches : Cette aide est très importante pour des femmes n'ayant parfois jamais eu à faire ces démarches du fait de leur situation familiale dans un contexte de violences. Nous n'avons pas toujours la possibilité d'accompagner physiquement les femmes quand c'est nécessaire.

Informations juridiques : Nous ne donnons que les premières informations avant d'orienter les femmes vers nos partenaires.

Demande d'hébergement : En fonction du diagnostic réalisé et de leurs souhaits, nous orientons les femmes vers les lieux d'hébergement les plus adaptés à leur situation : résidences sociales, maisons maternelles, nos appartements refuge.

Informations pratiques police/gendarmerie : Nous développons notre partenariat afin d'orienter au mieux les femmes vers ces institutions.

195 orientations ont été effectuées en 2015.

Nature des orientations

Plusieurs orientations peuvent être proposées simultanément aux femmes, elles sont de nature juridique, judiciaire, psychologique, médicale, sociale.

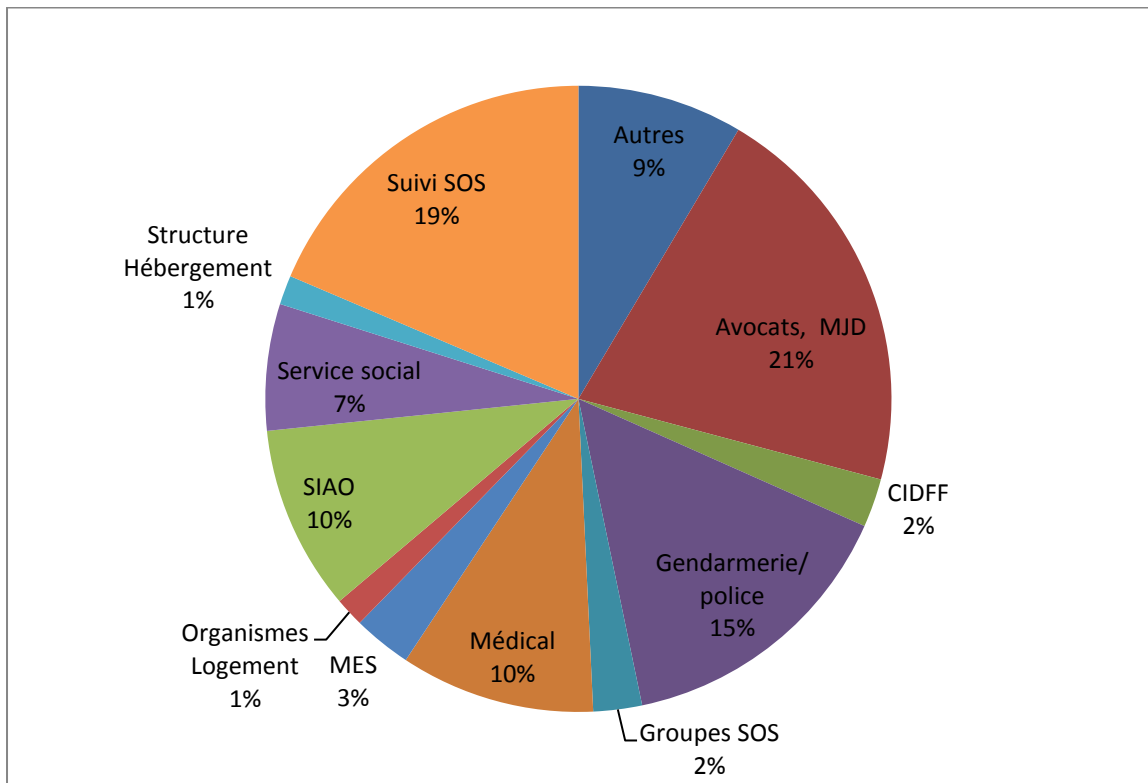


Diagramme des orientations proposées en pourcentage.

Sigles utilisés : CIDFF : Centre Information sur les Droits des Femmes et des Familles

MES : Mise en Sécurité dans un autre département

MJD : Maison Justice et Droit

SIAO : Service Information Accueil Orientation.

Nombre de départs préparés

28 départs ont été préparés vers différents types d'hébergement.

11 femmes et 11 enfants ont été accueillis dans les appartements refuges de SOS femmes violences.

Afin que ces départs puissent être organisés le mieux possible, nous mettons différents moyens à disposition des femmes :

- La mise en sécurité des documents et des personnes
- La domiciliation à notre association
- La mise à disposition de moyen de communication : téléphone, accès internet.
- Des titres de transport.
- L'accompagnement des femmes dans leurs démarches de mise en sécurité.

L'aide aux victimes

L'accompagnement que nous proposons pour aider les femmes, dites victimes, qui viennent jusqu'à nous, est bien spécifique et nous vous proposons de vous en dévoiler les codes. Ceux-ci sont construits autour d'une éthique et de valeurs professionnelles qui rassemblent notre équipe et permettent de répondre au mieux et de la façon la plus appropriée à la situation de victimes de violences conjugales.

Notre association accueille des femmes victimes de violences conjugales, en toute confidentialité, anonymat, sans jugement, en toute transparence, sans jamais mettre en doute leur parole et dans le respect du rythme des personnes reçues.

Il s'agit avant tout de prendre en compte leur singularité dans la situation de violences qu'elles vivent, afin, pour elles, de ne pas se confronter à des idées reçues de la femme victime de violences conjugales. Elles agissent toutes différemment devant ce schéma de violence, dans ce cycle de violences pourtant si semblable dans son fonctionnement, et c'est à nous, intervenantes sociales, qu'il appartient de repérer cette femme derrière l'horreur, afin de l'aider à se dévoiler, se connaître ou se retrouver.

L'accompagnement social que nous proposons est par ce fait l'exacte signification du terme accompagner, nous « partageons avec ces femmes », « nous cheminons avec elles » et les aidons à élaborer leur propre réflexion autour de leur situation et de leur histoire conjugale, tout en respectant leur rythme, leur désarroi, leur peur, leur envie de se battre, de ne rien faire... Il s'agit donc de permettre dans notre accompagnement d'entendre et d'écouter avant tout leur histoire, les violences vécues, et d'accepter d'entendre tout. Dans notre comportement, il faut donc créer un espace de libération de la parole, un espace authentique où nous les accepterons telles qu'elles sont, et où nous favoriserons la parole mais aussi les silences nécessaires. Mais favoriser cet espace de parole ne signifie pas que nous allons agir dans l'urgence après recueil de celle-ci. Déjà, parce que ces femmes ne le souhaitent souvent pas, et surtout pour éviter de projeter nos propres volontés et nos propres désirs de professionnels pouvant faire fuir ces femmes. Nous accueillons ainsi les femmes à tous les stades de leur parcours de vie conjugale et devons repérer où elles en sont exactement afin de respecter leurs choix. Ce qui implique de comprendre ce que les femmes sont venues chercher au moment de notre rencontre tout en veillant à faire germer une petite graine leur permettant d'avancer dans leur réflexion

Il s'agit donc de permettre le temps du cheminement vers le détachement, la déculpabilisation et la déresponsabilisation de la femme, en lui donnant les éléments pour pouvoir réagir à l'emprise dont elle est sujette, la repérer, et s'en détacher, enfin pour pouvoir prendre du recul favorisant la réflexion.

L'information et l'orientation

Dans ce processus, nous sommes aussi amenés à informer et conseiller les victimes en matière administrative et judiciaire et cela en partenariat avec d'autres organismes et structures. Bien souvent, ces femmes sont un peu perdues et isolées et ne savent plus à qui faire appel et comment, ni quels droits les protègent et quelles procédures mettre en place. Ce sont autant d'informations à leur apporter pour leur permettre d'élaborer si elles le désirent, des éléments de construction pour un départ ou pour une protection en urgence et qui impliquent toutes les conséquences postérieures à cela.

Nous les accompagnons aussi à effectuer des démarches lorsqu'elles le désirent auprès des différentes structures concernées. Ainsi, nous travaillons avec un ensemble de partenaires de tous horizons auxquels toute femme victime de violences conjugales pourrait être confrontée dans l'évolution de sa situation : association de droits des étrangers, association d'informations sur les droits des femmes, structures d'hébergement, avocats, hôtel de police et de gendarmerie, hôpital, pole emploi, association d'insertion, Services sociaux du conseil général, médecins libéraux, psychologues, psychiatre, CMP , CHS, CCAS ...

De façon pratique, ce sont les intervenantes sociales qui s'occupent de l'accompagnement social des femmes reçues, cela se déroule par une rencontre physique dans un bureau prévu à cet effet, par le biais de rendez-vous sur l'association ou lors des permanences à l'extérieur. Mais cela peut aussi être en complémentarité avec des liens téléphoniques et des mails. Les femmes que nous accompagnons dans le cadre de ces rendez-vous peuvent participer aussi aux groupes collectifs, ce qui permet d'alimenter l'accompagnement d'éléments nouveaux rencontrés lors de leur participation aux diverses activités. L'aide aux victimes de violences conjugales est indissociable de l'accueil de jour où se déroulent ces rencontres.

Pour un accompagnement physique vers les organismes, les intervenantes sociales se déplacent selon leurs disponibilités, mais elles sont surtout aidées et épaulées par un groupe de bénévoles, disponibles, formés et en lien avec elles dans la suite à donner.

Enfin, être victime ce serait aussi être atteint d'un mal subit et c'est dans cette définition que nous pouvons appréhender les limites du statut de victime. En effet, nous veillons à ce que les femmes cheminent vers une reconnaissance du statut de victime, qu'elles prennent conscience qu'elles ont été choquées, perturbées, amochées et que cela a des conséquences directes sur elles et sur leur entourage. Mais en aucun cas à ce qu'elles se morfondent dans cette posture et qu'elles restent imprégnées des stigmates de la qualification de victime pour toujours, comme « atteinte d'un mal dont elles ne pourraient plus se défaire ». Il est important que notre accompagnement aide ces femmes à se sentir victime, mais aussi, qu'il permette de les en sortir pour être autrement qualifiées, et plus seulement étiquetées à cette seule représentation d'elles même. C'est ce travail avec les femmes, qui peut prendre un mois, un an, des années, qui amène à ce que l'on pourrait nommer une reconstruction.

On pourrait dire pour conclure qu'AIDER LES VICTIMES prendrait son sens dans l'accompagnement autour de la reconstruction de leur identité, de leur moi, de leur personnalité, de leur volonté, d'elle-même...les aider à s'imprégner et à dépasser la « victime » qu'elles ont pu être : Faire de ce statut une force pour être soi.

Les permanences dans le département

Depuis maintenant plusieurs années, l'association essaie de se rendre au plus près des victimes et des territoires éloignés géographiquement par le biais de permanences. Cela a commencé avec les permanences en avant pays savoyard puis avec les permanences à Albertville, et enfin dernièrement celle d'Aix les Bains.

Même si ces permanences ont été impulsées de différentes manières et par différents acteurs, elles visent pour chacune à centraliser sur un territoire les demandes d'aide liées aux violences conjugales afin de les prendre en charge avec les partenaires et acteurs locaux en travaillant en complémentarité avec ces derniers. Chaque territoire offre son propre réseau de partenaires et de potentialité permettant de répondre au mieux aux situations de violences conjugales rencontrées. Accueil, écoute, information et orientation des femmes victimes de violences sont ainsi proposés au sein de permanences dans des territoires semi ruraux, éloignés géographiquement du siège social de SOS à Chambéry. Elles sont aussi le lieu pour faciliter le premier échange permettant un accompagnement vers un départ du domicile conjugal, un accompagnement autour des violences vécues, le cheminement et les démarches entreprises en lien avec celles-ci.

Les permanences en avant pays savoyard :

Les permanences ont lieu au sein des différents Centres Polyvalents d'Action Sociale (CPAS) présents sur le territoire :

Les 1ers et 3èmes vendredis du mois aux Echelles (de 9h à 12h) et à Pont de Beauvoisin (de 13h30 à 16h30)

Sur rendez-vous à Yenne et Saint Genix sur Guiers.

Les permanences de Yenne et Saint Genix étant plus rarement fréquentées contrairement aux permanences des Echelles et de Pont de Beauvoisin, il avait été décidé en fin d'année 2013 de nous adapter à la demande et d'offrir sur ces communes un cadre un peu moins rigide. Ainsi, nous intervenons maintenant à la demande et selon les besoins. Les permanences des Echelles et Pont de Beauvoisin restent fixes.

Lors de l'appel à projet en 2009, l'association s'était engagée auprès des financeurs à accompagner au minimum 7 femmes par an. L'objectif est atteint puisque nous avons suivi 11 femmes cette année. Elles ont permis également à une femme d'organiser son départ vers un appartement refuge de notre association.

Nous avons également participé aux réunions du groupe territorial de lutte contre les violences faites aux femmes de l'Avant pays savoyard, qui a pour but de coordonner les actions pour une meilleure prise en charge des victimes et un meilleur maillage du territoire.

Les permanences à Albertville

Ces permanences ont vu le jour en 2012 à l'initiative de la municipalité de la ville d'Albertville désireuse de voir notre association présente sur le bassin albertvillois. Nous avons saisi cette demande pour nous rapprocher à nouveau au plus près de la population et couvrir un nouveau territoire, lui aussi éloigné géographiquement de Chambéry et donc de nos permanences d'accueil au siège.

Les permanences avaient lieu les 2èmes lundis du mois (de 9h30 à 12h et de 14h à 16h), jusqu'en milieu d'année 2015 où cela a été réorganisé et reporté au 1er et 3ème lundi du mois aux mêmes horaires, à la maison des associations d'Albertville. En 2015, cette permanence a permis d'accompagner 4 femmes.

Les permanences d'Aix Les Bains

La permanence était en construction en 2014 et s'est ouverte aux femmes le 5 Février 2015. 6 femmes ont été rencontrées lors de ses permanences.

L'hébergement

En 2015, l'association a géré 2 appartements refuges à adresses secrètes pouvant héberger des femmes et leurs enfants :

Un T4 avec une capacité d'accueil de 7 personnes (3 femmes et 2 enfants maximum ou 3 femmes seules)

Un T3 avec une capacité d'accueil de 6 personnes (1 femme avec plusieurs enfants ou 2 femmes seules et 1 enfant).

Ces hébergements ne font pas partie du dispositif d'accueil d'urgence (géré par le 115-SIAO). Toute demande d'hébergement donne lieu à une rencontre avec une intervenante sociale de l'association avant la présentation du dossier à la commission interne (qui se réunit en principe une fois par semaine). Cette demande peut également être remplie par un partenaire de SOS Femmes violences.

Ces hébergements ont vocation à :

Accueillir, pour protéger et mettre à l'abri les femmes, avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales. Cela leur permet de rompre le cycle de la violence, de se poser et se reposer. C'est un espace sécurisé où les femmes peuvent réfléchir à ce qu'elles vivent.

Offrir un accompagnement social global et personnalisé de la part des intervenantes sociales, visant à soutenir ces femmes pouvant présenter des difficultés importantes d'ordre psychologique, juridique, économique et/ou social, et ceci en lien avec les différents partenaires sociaux et acteurs locaux.

Elles peuvent ainsi élaborer un projet de vie et être informées, soutenues et accompagnées dans les diverses démarches administratives et judiciaires en lien avec celui-ci (accès et ouverture de droits, procédures judiciaires et auprès du JAF, relogement, ...).

Offrir un soutien à la reconstruction de soi en valorisant les compétences de chacune, leur permettre d'acquérir une connaissance du cycle de la violence afin de mieux l'identifier, ce qui les aide à sortir d'une culpabilité vis-à-vis de l'échec de leur couple.

Les femmes sont accueillies de manière temporaire dans ces appartements, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois. S'il n'existe aucune solution de relogement au-delà de ce délai, l'hébergement est prolongé. Une participation financière de 100 euros par mois est demandée.

Au cours de l'année 2015, l'équipe a été amenée à se questionner sur les critères d'entrée dans les appartements refuges. Si certains sont fixes (un minimum de ressources, la capacité à vivre en colocation le cas échéant, l'autonomie, l'engagement de garder l'adresse secrète), d'autres ont évolué. En effet, l'association a accueilli deux femmes victimes de violences intrafamiliales et une femme victime d'un réseau de prostitution au cours de l'année. L'hébergement et plus généralement leur accompagnement s'est avéré compliqué. Après

réflexion, il apparaît que ces appartements refuges ont été pensés pour les situations de violences conjugales, où la mise en sécurité via l'adresse secrète prend tout son sens car les femmes ont besoin d'un lieu sécurisé et sécurisant. Pour les autres situations, cette règle peut être mal comprise et vécue comme une autre forme de violence, un isolement subi. Nous avons donc décidé de recentrer les demandes vers les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants seulement.

En 2015, 23 personnes ont été hébergées soient :

- 5 femmes seules
- 6 femmes avec enfants
- 11 enfants + 1 jeune majeur.
-

Durée d'occupation des appartements refuges :

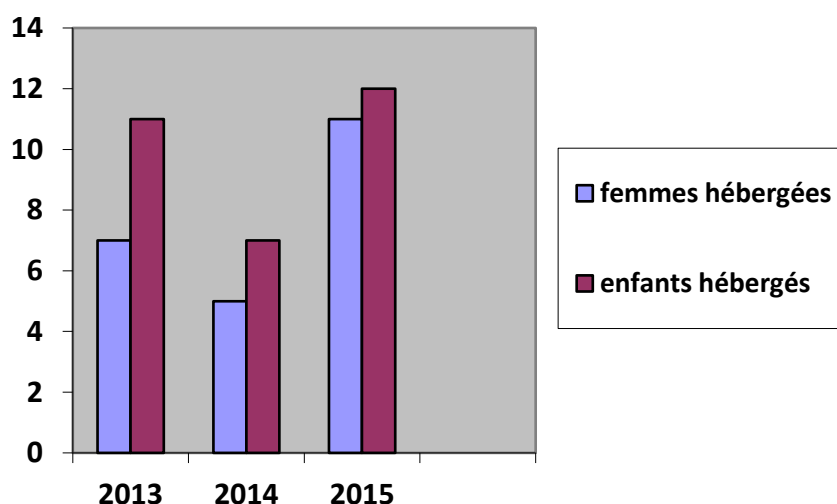
Pour les femmes ayant quitté le logement dans l'année :

- Moins de 15 jours : 1
- De 15 jours à 6 mois : 5
- Plus de 6 mois : 2

Soit 8 ménages qui ont quitté les appartements refuges au cours de l'année 2015

(6 vers un logement durable y compris une résidence sociale ou une maison relais, et 2 vers un hébergement provisoire, type CHRS ou stabilisation).

Pour les 3 femmes toujours présentes au 31 décembre, elles occupaient les logements depuis au moins 15 jours à 6 mois.



Prévention Sensibilisation

La prévention et la sensibilisation ont été déclinées en 5 temps :

- Le **Conseil de l'ordre des sages-femmes** nous a demandé une présentation de SOS Femmes Violences afin d'améliorer leur prise en charge de femmes victimes de violences conjugales durant la période de périnatalité. Cette intervention a été réalisée à l'aide des outils de la Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes contre les Violences et la Lutte contre la Traite des Etres Humains (MIPROF).
- SOS Femmes Violences a été contacté par l'**association M'ATOME** qui est basée à Aime et qui a été créé par un ensemble de professionnels de santé de cette ville. L'intervention consistait à la diffusion du film « l'emprise » tiré du livre d'Alexandra Lange « Acquittée ». La projection était ouverte à tout public. Le débat a permis de répondre aux questions et d'éclairer sur la problématique des violences conjugales. 35 personnes ont participé.
- **COLLOQUE du 24 novembre 2015** : Le colloque s'intègre dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 Novembre. Cette année, la date retenue était le mardi 24 Novembre 2015 et avait pour thème :

L'enfant : objet, enjeu et sujet ? Au cœur des violences conjugales.

180 personnes, principalement professionnels ont participé à cette journée. Une enquête a été proposée aux participants à l'issue de la journée. 92 personnes y ont répondu. L'accueil et l'organisation ont été appréciés par l'ensemble des participants. Concernant les intervenants, les participants ont jugé riche de par leur contenu et parfaitement en lien avec le thème l'intervention d'une juge des enfants ainsi que les témoignages de Laurence Noëlle et du réalisateur Quentin-Philippe Gourillon du fait de leur lien avec le milieu de la violence conjugale. L'enquête a démontré un taux d'insatisfaction plus élevé sur un certain nombre d'autres interventions. En effet, 58 participants ont déploré un décalage entre le thème du colloque qui était axé sur l'enfant au cœur des violences conjugales et le contenu des interventions et ont estimé que le sujet du colloque « l'enfant au cœur des violences conjugales » n'était pas suffisamment abordé.

- **CHAUTAGNE** : nous avons été interpellés par le centre culturel de Chindrieux : ALCC (Animation Loisirs Culture en Chautagne) pour animer une action de sensibilisation en lien avec l'Assistante sociale de secteur.
Une rencontre est prévue début juin pour mettre en place une action qui se déroulera en novembre 2016 dans le cadre de la journée du 25 Novembre.
- **Depuis le 1er Septembre 2015**, le projet de développement d'un réseau pour la lutte contre les violences faites aux femmes nous a permis de rencontrer des partenaires de tous corps de métiers et élus locaux.

Annexe 1

Définition du mot victime

Etre victime !! Qu'est ce que cela représente pour les personnes que l'on reçoit ? Qu'est ce que cela signifie d'être adjectivée par ce mot ? La première définition donnée dans le Larousse nous donne une première indication sur l'étendue de significations autour du mot « Victime ». Ce serait une entité ou une personne « qui sacrifie volontairement sa vie et son bonheur ». Il est très juste de dire que les victimes que nous recevons viennent évoquer des faits violents et douloureux qui peuvent effectivement s'opposer aux sentiments de quiétude et de sérénité ayant trait au bonheur. Pour certaines, il est bien nommé le fait d'avoir le ressentiment de gâcher une partie de leur vie, et de surcroît de se sacrifier. Mais aussi les victimes manifestent ce dévouement qu'elles ont pour que les autres autour d'elles, leur entourage, ne subissent pas trop les conséquences de la violence, alors qu'elles mêmes ne se préoccupent pas de ce que cela pourrait engendrer sur elles. Cette définition vient compléter un autre sens de l'appellation « victime » : celui de subir un dommage, un mal. Et c'est par le biais de la justice (plainte, procès) ou de la société (témoignage, écriture) que ces victimes viennent pour faire reconnaître ce qu'elles ont vécu.

En nous rencontrant, certaines de ces personnes souhaitent donc être aidées, accompagnées, épaulées, conseillées, écoutées dans le parcours plus ou moins long de reconnaissance du statut de victime ayant subi un préjudice, ou les effets d'une situation. Le mot victime est souvent accolé à celui de « subir », mais aussi à des expressions « néfastes, négatives ». Il est en effet rare de parler de victime pour évoquer les conséquences positives d'une situation. Egalement, pour être victime, il faut avoir subi un acte. C'est là où les éléments se compliquent et où tout le travail de réflexion autour des situations des victimes et d'accompagnement de ces dernières prend son sens. Nous pouvons proposer autant d'actions que d'espaces d'analyse et de réflexion concrètes, pour résoudre la problématique de violence dont elles nous font part. Il est toujours intéressant de pouvoir se poser la question de subir des choses plus ou moins consciemment, plus ou moins volontairement, dans quel contexte de vie, dans quel cheminement et parcours ?

Annexe 2

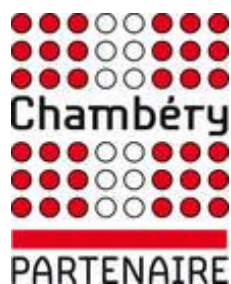
- Les principaux partenaires financiers de l'association en 2015 :

Subventions :

- Conseil Départemental
- Chambéry Métropole
- Préfecture de la Savoie par l'intermédiaire de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et du FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance)
- Service Administratif Régional du Tribunal
- Réserve Parlementaire de Madame Bernadette LACLAIS, députée de Savoie
- Mairies : Albertville, Chambéry, Le Bourget du Lac, Pont de Beauvoisin, Saint-Genix-sur-Guiers, Yenne.
- Région Auvergne Rhône-Alpes

Dons :

- COSF 73
- SOROPTIMIST
- Librairie des Danaïdes



Annexe 3

- **Partenaires institutionnels :**

- Etat
- Préfecture
- Région Auvergne Rhône Alpes
- Conseil Départemental
- Mairie de Chambéry
- Tribunal
- Police/Gendarmerie
- Justice (MJD, CDAD, ...)
- Centre hospitalier de Chambéry

- **Partenaires associatifs :**

- ARSAVI 73
- ADDCAES
- Cantine Savoyarde
- CIDFF (Centre d'information du droit des femmes et des familles de la Savoie)
- La SASSON (PAOS/SIAO, foyers d'hébergement,...)
- PSA Savoie